

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE  
L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre novembre,  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation  
29 octobre 2025*

**Présents :** Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickael SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, M. Eric VEYRUNES ;

**Pouvoirs :** Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à M. Mickael SIMON, Mme Régine CHEVALLET donne pouvoir à Mme Catherine MOINE ;

**Excusés :** M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine TELLEY PROST, M. Eric BORDIER.

*Secrétaire de séance : M. Sébastien YVES*

---

### **N°2025.041 Objet – Délibération portant sur la signature de l'avenant n°1 valant modification du marché de travaux sur la création de 2 logements communaux**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

**Vu** le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°2025.015 du 13 mai 2025 attribuant les marchés de travaux pour la création de deux logements communaux ;

**Vu** l'offre de la SASU AMOROSI (SIRET : 822 529 392 00034) du 17 octobre 2025 ;

**Vu** l'avenant n°1 du marché public signé le 21 octobre 2025 par la SASU AMOROSI ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre du chantier de création de deux logements au sein de l'ancienne garderie municipale, le démarrage des travaux a mis en évidence la nécessité de procéder au remplacement en urgence de la couverture du bâtiment.

En effet, les constats réalisés sur site ont révélé que la couverture existante n'était pas en tuiles, comme initialement supposé, mais en matériaux bitumeux. Ce type de matériau a entraîné des problèmes d'étanchéité lors de la pose des fenêtres de toit et des complications pour l'intégration des sorties de ventilation.

Il a donc été décidé de remplacer la couverture par une couverture en tuiles, solution plus durable, garantissant une meilleure étanchéité et contribuant également à une amélioration de l'isolation thermique du bâtiment et des futurs logements.

Cette modification implique toutefois des ajustements sur le marché de travaux initial, et plus particulièrement sur le lot n°11 – Plâtrerie / Isolation. En effet, le changement de couverture conduit à revoir le dispositif d'isolation du toit. Par ailleurs, le retrait des anciennes cloisons a mis en évidence la nécessité de renforcer l'isolation des murs extérieurs.

Il apparaît donc nécessaire de conclure un avenant au marché de travaux du lot n°11, afin de permettre la réalisation de ces adaptations indispensables au bon achèvement du chantier et à la performance énergétique attendue du bâtiment.

Le montant de l'avenant proposé est de 6 760.00 € H.T.

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 portant sur le lot n° 11 – Plâtrerie/isolation du marché de travaux de création de 2 logements communaux d'un montant de 6 760.00 € H.T.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 04 novembre 2025

Le Maire, C. MOINE

